

Projet « adaptation de la datawarehouse 'marché du travail' à l'E-government dans la sécurité sociale »

1. Nom de l'institution publique

Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

2. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution.

Contexte :

Le datawarehouse 'marché du travail', un projet Agora qui date de 1998, porte sur la coopération entre la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), l'Office National de l'Emploi (ONEm), l'Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI), l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI), l'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés (ONAFST), l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL).

Le but de ce projet est le développement progressif d'un datawarehouse qui permet l'extraction régulière de données des systèmes d'information opérationnels des institutions concernées. Il permet de satisfaire de façon flexible, rapide et peu onéreuse à des demandes d'informations statistiques de la part de chercheurs ou d'instances de soutien à la politique.

Le datawarehouse a été fourni pour le 31 décembre 2000. Trois acteurs ont été amenés à jouer un rôle actif dans sa conception :

- 1) Le Point d'Appui TEF (Université Libre de Bruxelles) et le Steunpunt WAV (Katholieke Universiteit Leuven), qui sont les équipes scientifiques de ce projet, ont établi le modèle de contenu ainsi que les listes des variables.
- 2) Un comité d'accompagnement, composé des représentants des institutions de sécurité sociale, était responsable des aspects relatifs à la politique.
- 3) La SmalS-MvM était chargée des aspects techniques et informatiques du développement du datawarehouse.

La BCSS a pris en charge la coordination générale de ce projet.

Le datawarehouse 'marché du travail' est opérationnel depuis début 2001.

Deux comités ont été créés en vue de garantir le bon fonctionnement du datawarehouse : le Groupe de gestion et le Groupe d'utilisateurs. Le Groupe de gestion prend des décisions relatives aux aspects en matière de politique et aux aspects techniques et informatiques, ainsi que des décisions relatives à la diffusion des résultats du datawarehouse. Les membres du Groupe de gestion, présidé par la BCSS, sont les représentants des institutions publiques de sécurité sociale. Le Groupe d'utilisateurs discute des aspects scientifiques du datawarehouse. C'est également au sein de ce comité que sont lancées des idées relatives à des nouvelles applications de base et concernant le contenu du datawarehouse. Les membres du Groupe d'utilisateurs, présidé par le Point d'Appui TEF et le Steunpunt WAV, sont les institutions publiques de sécurité sociale, l'INS, le Point d'Appui TEF, le Steunpunt WAV et les représentants du monde scientifique et des autorités. Le président du Groupe d'utilisateurs fait en outre partie du Groupe de gestion en tant que membre observateur.

Le datawarehouse vise à répondre de façon efficace, rapide et peu onéreuse à des demandes de données émanant d'institutions de recherche et des autorités. Il y a lieu de distinguer deux types d'applications :

- 1) les applications de base : il s'agit d'applications pour lesquelles plusieurs statistiques fixes sont calculées selon une certaine fréquence (par trimestre, par semestre, par an, ...).
- 2) les applications ad hoc : il s'agit d'applications spécifiques à la demande de chercheurs.

Actuellement diverses applications de base du datawarehouse sont opérationnelles. Leurs possibilités d'utilisation et leur complémentarité avec d'autres sources sont testées par le Groupe d'utilisateurs.

De plus amples informations concernant ces applications de base et le fonctionnement du Groupe d'utilisateurs peuvent être retrouvées dans les contributions figurant dans "Over.werk." du Steunpunt WAV.

En outre plus de quinze applications ad hoc ont été réalisées.

Pour garantir la performance du datawarehouse, il est nécessaire d'y enregistrer régulièrement des données plus récentes des institutions.

Fin 2002 toutes les données jusque 2000 seront introduites. Dans les années à venir de nouvelles données relatives aux années 2001 et 2002 seront systématiquement enregistrées. A partir de 2003 il y aura toutefois un grand changement par rapport aux années précédentes car à partir du 1^{er} janvier 2003 l'E-government dans la sécurité sociale entrera en vigueur.

Le projet de l'E-government dans la sécurité sociale prévoit l'introduction progressive d'un échange électronique de données entre les employeurs et les institutions de sécurité sociale. Ce projet rationalise la demande d'information (collecte en principe unique auprès de l'employeur), uniformise les instructions et simplifie et réduit un ensemble de formulaires.

L'E-government de la sécurité sociale comprend à l'heure actuelle trois grands volets :

1. la généralisation de la **déclaration immédiate d'emploi (DIMONA)**,

La déclaration DIMONA a pour objet de communiquer immédiatement le début et la fin d'une relation de travail aux instances publiques qui doivent disposer de ces données. Etant donné que la DIMONA garantit l'existence d'une relation de travail entre un employeur et un travailleur, certaines obligations incombant aux employeurs en matière de documents sociaux sont simplifiées ou supprimées (e. a. suppression du registre du personnel).

2. La généralisation d'une **déclaration électronique et multifonctionnelle à l'ONSS**,

La nouvelle déclaration trimestrielle implique une collecte unique et multifonctionnelle des données relatives au salaire et au temps de travail dont l'employeur est la source authentique.

En d'autres mots, la déclaration multifonctionnelle donnera lieu à la déclaration unique par l'employeur des données relatives au salaire et au temps de travail des travailleurs pour l'ensemble des objectifs suivants :

- le calcul et le recouvrement des cotisations de sécurité sociale sur les revenus de travail des travailleurs, en ce compris les réductions de cotisations ;
- le calcul de toutes les allocations de sécurité sociale liées au salaire et au temps de travail ;
- l'établissement de statistiques en matière d'emploi et de salaire qui sont pertinentes sur le plan politique.

Cette nouvelle conception implique que l'employeur ne devra plus indiquer en détail sur la déclaration les données dont il n'est pas la source authentique (par exemple, les informations relatives aux périodes pendant lesquelles un travailleur a droit à une allocation de sécurité sociale). Les institutions qui ont besoin de ces informations pourront les demander directement à l'institution qui en est la source authentique (via un flux) par le biais du réseau géré par la Banque Carrefour.

Pour rendre la déclaration trimestrielle multifonctionnelle, les notions utilisées en sécurité sociale ont du être harmonisées.

3. la simplification et l'informatisation des **déclarations de risques sociaux** .

Lorsque survient un risque social susceptible de donner lieu à des indemnités dues en exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités ou de l'assurance maternité, à des indemnités suite à un accident du travail, à des indemnités suite à une maladie professionnelle ou à des allocations de chômage, des allocations de garantie de revenus ou des subventions salariales, l'employeur, l'assuré social ou un

mandataire doit en faire la déclaration à l'institution de sécurité sociale compétente.

Dans un premier temps la déclaration d'un risque social pourra être envoyée soit de façon électronique soit sur support papier.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site portail:
www.securitesociale.be.

L'E-government dans la sécurité sociale aura des répercussions notables sur le contenu des banques de données des institutions de sécurité sociale, et donc sur le datawarehouse 'marché du travail'. Afin de garantir la continuité du datawarehouse, il est nécessaire de l'adapter au projet d'E-government.

La mise en œuvre du projet d'E-government dans le datawarehouse aura pour conséquence que des variables spécifiques recevront un autre contenu, que certaines variables atteindront une plus grande précision (p.ex. les dates de début ou de fin des contrats de travail) ou que de nouvelles variables ou dimensions pourront être ajoutées au datawarehouse (p.ex. des données relatives à la commission paritaire), ce qui augmentera les possibilités d'utilisation.

Description du projet :

Suite à l'introduction de l'E-government dans la sécurité sociale la configuration existante du datawarehouse devra être adaptée.

Cette proposition Agora vise à préparer cette adaptation et à en réaliser également la mise en œuvre, sous la surveillance du Groupe de gestion du datawarehouse et en concertation avec le Groupe d'utilisateurs.

3. Réalisation à mettre en œuvre :

a. par l'équipe scientifique :

- ✓ inventaire des modifications provoquées au niveau des variables par la mise en œuvre de l'E-government dans la sécurité sociale;
- ✓ établir un plan d'intégration dans le datawarehouse pour les variables créées par l'E-government dans la sécurité sociale;
- ✓ indiquer la valeur ajoutée de l'intégration au niveau du contenu des données relatives au marché du travail ;
- ✓ adapter le manuel des utilisateurs
- ✓ lancer de nouvelles applications de base

b. par l'institution publique:

1. en préalable au travail de l'équipe scientifique (p.ex. obtention des données nécessaires, ...)
 - ✓ la mise à disposition de la documentation utile à l'attention des équipes scientifiques afin que celles-ci soient en mesure de

comprendre la problématique de l'E-government dans la sécurité sociale

2. au cours du projet [p.ex. soutien par l'équipe informatique, ...]

- ✓ Soutien des équipes scientifiques au niveau du contenu en ce qui concerne l'E-government dans la sécurité sociale (répondre à des questions, apporter le know-how relatif à la sécurité sociale et au projet d'E-government, ...).
- ✓ Coordination des travaux, tant sur le plan du contenu que sur le plan informatique et technique.

4. Produit final attendu:

a. de l'équipe scientifique

- ✓ nomenclature du datawarehouse, adaptée à l'intégration de l'E-government dans la sécurité sociale
- ✓ nouveau manuel des utilisateurs
- ✓ proposition de nouvelles applications de base

b. pour l'institution publique

- ✓ un datawarehouse adapté à la nouvelle réalité de l'E-government dans la sécurité sociale, garantissant autant que possible la continuité avec les données antérieures à l'introduction du projet d'E-government et utilisant autant que possible les opportunités offertes par le projet d'E-government sur le plan de l'étude du marché du travail.

5. Valorisation du résultat:

a. pour l'institution publique : intégration du produit final dans son propre fonctionnement

- ✓ Après la mise en œuvre du projet les données seront introduites selon les modalités fixées dans le cadre du projet.

b. pour le 'public' : modalités et conditions d'accès pour le monde scientifique et le grand public

- ✓ Les conditions d'accès restent les mêmes qu'à l'heure actuelle.

6. Timing et planning des activités

a. timing des activités :

1/1/2004 – 31/12/2005

b. planning des activités : échelonnement du travail

1. pour l'équipe scientifique

- ✓ Phase 1 : phase préparatoire au cours de laquelle le travail de recherche est réalisé et les listes des variables sont établies.
- ✓ Phase 2 : mise en œuvre du projet (l'équipe scientifique est concernée indirectement).

2. pour l'institution publique

- ✓ Idem que pour l'institution scientifique.

7. Conditions particulières

Les équipes scientifiques sont supposées connaître de façon approfondie la composition et la structure du datawarehouse 'marché du travail' ce qui permettra un gain de temps et de moyens. En effet, le datawarehouse 'marché du travail' est plus qu'une simple agrégation de fichiers de diverses institutions. Ainsi l'intégration de nouvelles données ou l'adaptation de données déjà intégrées requiert l'adaptation de la variable position socio-économique, des variables dérivées et des applications de base. La variable position socio-économique est le résultat d'un ensemble complexe de conditions ; cette variable indique de façon très précise la position d'un individu au sein du marché du travail.